



14 mai 1990

QUARANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 23 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION POUR LES MEDICAMENTS ESSENTIELS

Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants : Australie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, Ghana, Islande, Kenya, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Zimbabwe

La Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Réaffirmant les résolutions WHA37.32, WHA37.33, WHA39.27, WHA41.16, WHA41.17 et WHA41.18;

Ayant examiné le rapport de situation du Directeur général sur le programme d'action pour les médicaments essentiels;

Notant que la notion de médicaments essentiels est de mieux en mieux reconnue, en particulier par les autorités nationales concernées, comme moyen d'encourager l'usage rationnel des médicaments, de faciliter l'accès aux médicaments essentiels pour tous et d'améliorer les soins de santé tout en maîtrisant les coûts de la santé;

Reconnaissant avec satisfaction que toutes les parties concernées ont pris de plus en plus conscience de leurs responsabilités, conformément à la résolution WHA39.27, en ce qui concerne la stratégie pharmaceutique révisée;

Reconnaissant en outre le rôle du programme d'action OMS pour les médicaments essentiels qui est d'aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques pharmaceutiques des Etats Membres, à l'approvisionnement en médicaments essentiels de bonne qualité au moindre coût, ainsi qu'au développement de la formation à l'usage rationnel des médicaments;

Rendant toutes les parties concernées attentives à l'importance que revêt l'intégration des politiques pharmaceutiques aux systèmes de soins de santé primaires et aux autres composantes des systèmes de soins de santé, en fonction des besoins définis par les Etats Membres, ainsi qu'à l'importance de l'interaction entre le programme d'action et les autres programmes et entre l'OMS et les autres organisations concernées;

Prenant note des activités du Conseil exécutif, du Comité des Politiques pharmaceutiques et du Comité consultatif pour la Gestion du programme d'action;

1. ENCOURAGE toutes les parties concernées à promouvoir la mise en oeuvre de la stratégie pharmaceutique révisée;

2. REAFFIRME la nécessité pour le programme OMS d'action pour les médicaments essentiels de renforcer ses activités conformément à la stratégie pharmaceutique révisée;

3. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) d'appuyer le programme pour les médicaments essentiels ou de continuer de le faire;

2) de coopérer à l'échange d'informations et de données d'expérience concernant la formulation et la mise en oeuvre par les Etats Membres de leurs politiques pharmaceutiques et de leurs programmes de médicaments essentiels dans le cadre de leurs stratégies de soins de santé, surtout en ce qui concerne les soins de santé primaires;

